

RESSOURCES FORESTIÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE

M. D. WOLOWITCH, ingénieur, a séjourné en Guyane française une douzaine d'années ; les travaux de prospection et d'exploitation minières qu'il a dirigés l'ont conduit à travers tout le pays, qu'il connaît admirablement.

Il a recueilli, au cours de son séjour, de nombreuses notes relatant ses observations, en particulier dans le domaine de la sylviculture et de l'industrie du bois. Nous en avons extrait ce qui suit.

Les richesses forestières de la Guyane française nous font regretter l'abandon dans lequel ce nouveau département français a été laissé.

M. Marcel LELOUP, directeur général honoraire des Eaux et Forêts, directeur du Service forestier de la F.A.O. à l'Organisation des Nations Unies, vient d'effectuer une tournée en Amérique du Sud au cours de laquelle il a défini la politique forestière que les divers Etats de l'Amérique latine devraient adopter, compte tenu et de leurs ressources forestières et de leurs besoins mondiaux.

Nous ne doutons pas que la France, elle aussi installée en Amérique latine, entende sa voix.

N. D. L. R.

Notre vieille colonie de la Guyane, devenue depuis peu un département français — ce que la presse des semaines dernières qui s'est fait l'écho des revendications nationalistes des pays de l'Amérique Centrale nous rappelle fort à propos — est recouverte, sur la quasi totalité de son territoire, par une immense forêt presque complètement vierge (75.000 kilomètres carrés sur 90.000 kilomètres carrés).

Les terrains de culture et les savanes n'existent que le long d'une bande côtière ou en bordure des fleuves, dans le voisinage des agglomérations, mais n'occupent certainement pas la centième partie de la surface du pays.

La forêt guyanaise est le prolongement de l'immense forêt équatoriale du bassin amazonien, avec une variété et un mélange d'essences infinis.

Les traits essentiels de cette forêt sont la densité extraordinaire du peuplement, le faible diamètre des fûts des arbres qui la composent et leur hauteur considérable.

Les arbres se présentent toujours très serrés et très droits, mais il est rare que leur diamètre dépasse 0 m. 50 à 0 m. 60.

En revanche, ils montent à des hauteurs invraisemblables ; un sujet dont le diamètre à hauteur d'homme est de 0 m. 40 atteint souvent 20 mètres à la première couronne de nœuds, le houppier couronnant à 30 et même 40 mètres au-dessus du sol.

Les gros arbres sont rares : on ne trouve guère plus de 3 ou 4 arbres à l'hectare atteignant 1 mètre de diamètre.

La forêt guyanaise, comme toute forêt équatoriale non exploitée, est à l'état d'équilibre

biologique ; on ne peut pas dire qu'il y a un accroissement annuel du volume de bois utilisable : la pousse est compensée par la perte résultant de la mortalité des sujets les moins vigoureux, au cours des luttes pour la vie qui se déroulent dans les profondeurs de la forêt entre les diverses essences.

RICHESSSE DE LA FORET.

Il semble que peu d'études aient été faites sur les bois de la forêt guyanaise et les renseignements donnés ont été souvent inexacts.

Au cours de la douzaine d'années que j'ai vécues en Guyane, j'ai eu tout le loisir d'étudier les peuplements et j'ai pu conclure que la densité moyenne à l'hectare est d'environ 70 arbres dont le diamètre moyen à hauteur d'homme atteint 0 m. 45 ; ils sont répartis en une trentaine d'essences différentes.

Des sujets plus gros (diamètre à hauteur d'homme de 60 à 70 cm.) se rencontrent évidemment, mais il n'y a guère plus de 3 à 4 arbres à l'hectare d'un diamètre à hauteur d'homme supérieur à 1 mètre. La hauteur des fûts jusqu'à la première couronne peut s'évaluer à 20 mètres.

En se basant sur ces chiffres, on peut assurer que le cube utile représente 200 mc de bois d'œuvre par hectare.

Il n'existe pas, en Guyane, de peuplements homogènes d'essence pure ; cependant les essences les plus abondantes croissent en général en groupement.

Les essences les plus communes sont : l'« angélique » et le « wapa ».

Elles forment à elles deux environ 20 % du peuplement total de certaines régions. Les sujets peuvent atteindre de grosses dimensions et leur bois est de toute première qualité.

Ensuite vient le « goupî », qu'on trouve moins régulièrement mais qui, plus que les autres essences, se trouve par groupements rassemblés ; la qualité de son bois est aussi excellente.

Parmi les bois de bonne qualité représentés par des sujets nombreux, il faut citer :

- le « balata »,
- le « grignon franc »,
- le « wacapou »,
- le « cèdre »,
- le « simarouba »,
- le « gaïac » de Cayenne.

Les essences précieuses qui fournissent des bois pour l'ébénisterie de luxe, la marqueterie, la tabletterie, telles que le « satiné »,

le « lettre », le « panococo », le « bocco », l'« ébène verte », existent réparties dans toute la forêt, mais en pourcentage infime et représentées uniquement par des sujets isolés.

CLASSEMENT INDUSTRIEL DES BOIS.

En classant les bois suivant leurs aptitudes aux usages industriels et par analogie avec les essences européennes, on peut établir la classification suivante :

1^{re} catégorie : bois analogues au chêne français ou étranger et au teck (1).

Emploi : construction, menuiserie de bâtiment, charpente, matériel roulant de chemins de fer, constructions navales, pilots, bois de mines.

Cette catégorie comprend 25 essences différentes représentant 40 % du peuplement. La densité spécifique de ces bois varie de 0,750 à 0,900..

Citons l'angélique, le wapa, le goupî, le wacapou, ces quatre essences représentant à elles seules 26 % du peuplement.

2^e catégorie : bois comparables aux résineux de France, du nord de l'Europe, d'Amérique du Nord (pins rouges, sapin, épicéa, pitchpin, pin d'Orégon) et du sud du Brésil (pin de Parana).

Emploi : charpente et menuiserie.

Cette catégorie comprend 14 essences différentes représentant environ 15 % du peuplement. La densité spécifique de ces bois varie de 0,550 à 0,700.

3^e catégorie : bois comparables au peuplier, au grisard et au tulipier d'Amérique.

Emploi : menuiserie légère, caisserie, contre-placage.

Cette catégorie comprend environ 10 essences différentes représentant à peu près 32 % du peuplement. Leur densité spécifique varie de 0,400 à 0,600.

4^e catégorie : bois d'ébénisterie, de placage, menuiserie de luxe, marqueterie, tournerie, mécanique.

Cette catégorie comprend une vingtaine d'essences représentant environ 13 % du peuplement. Leur densité varie de 0,800 à 1,200.

Elles sont caractérisées par leur dureté et leur finesse de grain ; ce sont des bois de cœur qui conviennent aux industries de luxe.

(1) Il est bien entendu que les bois considérés ne sont analogues au chêne et au teck que pour certains emplois à préciser nommément (note de la Rédaction).

METHODES ACTUELLES D'EXPLOITATION.

L'exploitation de la forêt guyanaise est pour ainsi dire inexistante. C'est à peine si quelques petites industries forestières arrivent à satisfaire, avec beaucoup de mal encore, les besoins locaux.

Les quelques exportations faites sur la Martinique et la Guadeloupe au cours des dernières années représentent environ 500 me de bois d'œuvre par an.

Pourtant les débouchés, même rapprochés de la Guyane, ne manquent pas.

Malgré l'immense variété des bois, quelques uns seulement sont exploités de façon à peu près suivie, mais avec des moyens primitifs : le wacapou, le grignon, le cèdre, le carapa, l'angélique, le simarouba et le goupî.

Il existe quatre petites scieries mécaniques en Guyane, en particulier une assez récente à Mana, montées principalement pour travailler l'angélique comme bois de tonnellerie.

Il n'existe aucun matériel de chantier forestier, pas un tracteur ni un treuil pour tirer les grumes jusqu'aux rivières qui sont les seuls moyens de transport et de communication.

Dans un pays comme la Guyane qui manque terriblement de main-d'œuvre, le halage des grumes se fait à la main, sur de courtes distances, de part et d'autre des rivières : le résultat est que la plupart du temps les scieries sont arrêtées faute d'approvisionnement.

Il serait indispensable, pour mener à bien une exploitation forestière en Guyane, de la munir de tout le matériel forestier nécessaire : tracteurs spécialement adaptés, treuils, tronçonneuses, et de disposer du matériel de transport par voie fluviale : chalands, remorqueurs, etc.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Les seuls moyens de communication existant pour transporter les bois jusqu'à la mer sont les fleuves.

Il n'existe aucun chemin de fer, même forestier, et on peut dire aucune route digne de ce nom. La seule existante est celle qui relie Cayenne à Mana et Saint-Jean-du-Maroni le long de la côte; encore est-elle inutilisable sur la majeure partie de son parcours. Elle traverse en effet des savanes qui sont noyées une bonne partie de l'année, ou des brousses sans valeur qui ont succédé à des

cultures. Il n'y a donc que les fleuves avec, comme aboutissant, les embouchures ou les criques le long de la côte.

Ces fleuves sont dans la partie basse de leur parcours assez facilement navigables et forment une voie de pénétration suffisante; mais à partir de 80 à 100 kilomètres de la côte, ils sont coupés par des rapides qui rendent la navigation impossible, sauf aux bateaux à faible tirant d'eau.

A 150 kilomètres de la côte, la navigation s'arrête, sauf pour les pirogues.

Néanmoins, ces tronçons de basse rivière peuvent suffire à la sortie du bois des exploitations que l'on peut créer immédiatement, et ce d'autant plus facilement que sur ces trajets les fleuves de Guyane ont des profondeurs allant de 6 à 10 mètres.

Les bateaux de tonnage important pourraient y accéder si on effectuait aux embouchures les travaux de draguage nécessaires pour aménager des chenaux dans la vase qui les obstrue.

Le Maroni, à la frontière nord-ouest, représente cependant une exception : l'embouchure est d'un accès facile et les cargos calant 6 mètres peuvent y entrer facilement.

Plus au sud, l'Approuague et l'Oyapock ont à leur embouchure un mouillage d'accès facile et des bateaux calant 3 mètres remontent assez bien ces rivières.

Le Mahury a un chenal d'accès très difficile, qui n'a cependant pas empêché quelques petits cargos pétroliers calant 4 mètres de remonter plusieurs fois son cours jusqu'à la rivière du Tour de l'Île.

Quant aux rivières Kourou, Sinamarv et Mana, les bateaux même de 1 m. 50 de tirant d'eau s'échouent souvent sur la barre.

REGIONS FAVORABLES A LA CREATION D'UNE EXPLOITATION FORESTIERE.

Comme il ne suffit pas de pouvoir mener les bois jusqu'à la côte, mais qu'il faut aussi les exporter, la nécessité d'un port en eau assez profonde pour permettre aux cargos de prendre leurs chargements s'impose.

Région du Maroni. — A première vue, la région qui semble la plus favorable serait celle du Maroni.

Il existe déjà sur ce fleuve deux scieries : une à Saint-Laurent-du-Maroni (Société Forestière du Maroni), l'autre sur l'Îlet-Portal (à

14 kilomètres de Saint-Laurent appartenant à la Société Tanon.

Ces deux scieries fonctionnent depuis plus de quarante ans.

La première est alimentée en grumes par l'Administration du pénitencier et par des achats qu'elle fait le long du Maroni.

La seconde s'approvisionne en grumes par des achats le long du Maroni, mais utilise de la main-d'œuvre pénale dans sa scierie.

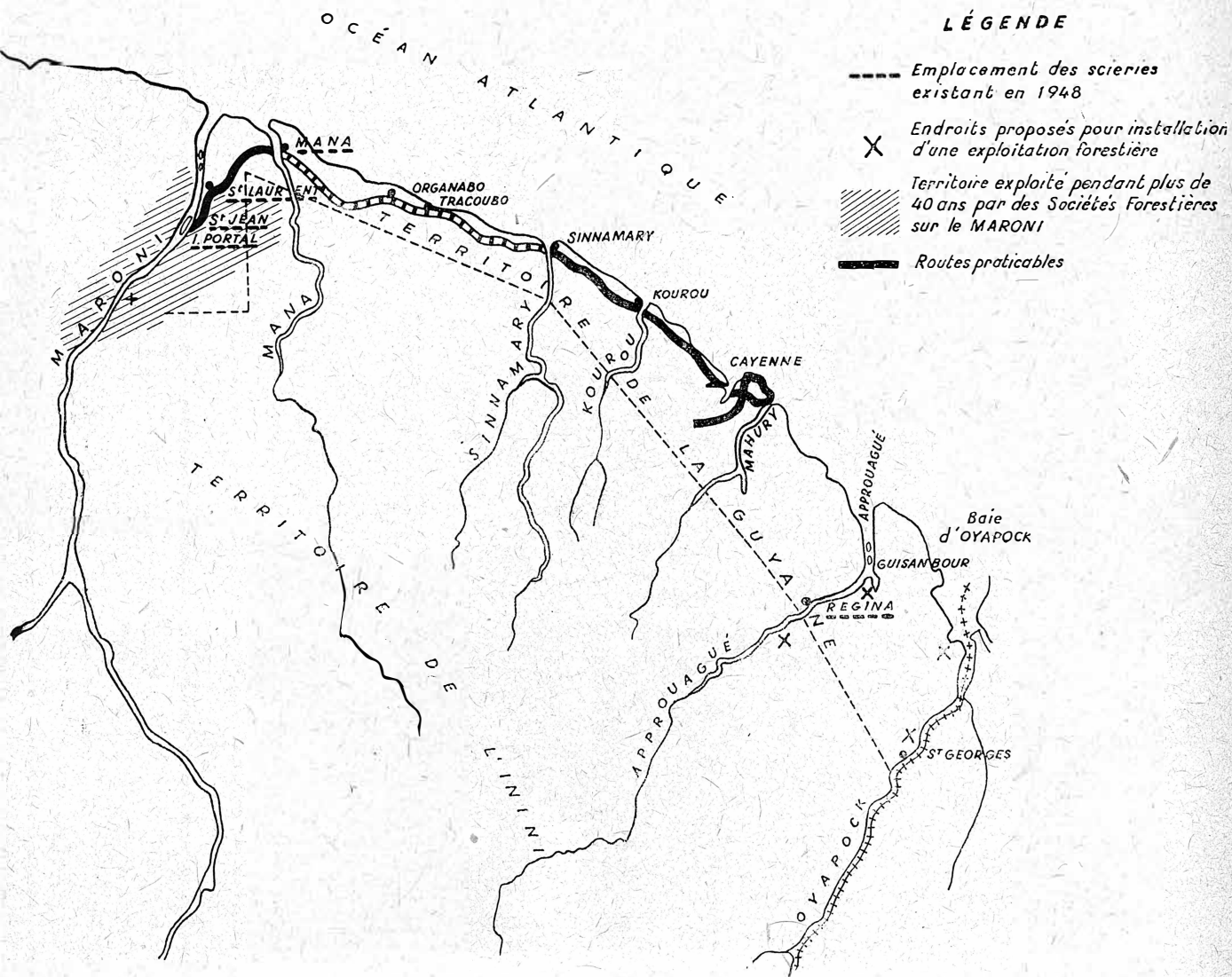
Cette région est riche en bois, mais les deux scieries existantes y ont de nombreuses, et vastes concessions forestières. En outre, elles ont déjà exploité la plupart des bois de bonne qualité se trouvant le long du fleuve et

des criques avoisinantes jusqu'à Langa-Taliki.

Une nouvelle exploitation dans cette région se verrait donc obligée de s'installer plus à l'intérieur, dans un lieu d'accès plus difficile aux navires, ou de transporter ses bois au port de Saint-Laurent par chaland, comme le fait actuellement la scierie installée à Mana.

Ce transport de bois par chaland de la scierie jusqu'au port d'accès des navires n'est pas un obstacle, mais représente une manutention supplémentaire à éviter.

Région de l'Oyapock. — Le long de ce fleuve la forêt est vierge. Il n'existe aucune scierie mécanique et il n'a été tiré de la forêt que quelques bois sciés à la main pour les besoins locaux des habitants.



Deux endroits sur ce fleuve semblent favorables à une installation forestière :

1° le confluent de la rivière Ouanary avec l'Oyapock, de façon à recevoir les bois provenant des deux rivières ;

2° plus en amont, tout proche de Saint-Georges, le confluent de la rivière Gabarret et de l'Oyapock.

Le premier endroit : embouchure de l'Ouanary, vu sa proximité de la mer, semblerait plus avantageux ; mais la côte est dans le voisinage parsemée de roches très dangereuses et son exposition aux vents du large en rend l'accès difficile, sinon impossible, pendant six mois de l'année.

Pour cette raison, il serait préférable de choisir l'embouchure de la rivière Gabarret.

Une scierie installée à cet endroit permettrait d'avoir les bois de la rive française de l'Oyapock jusqu'au premier saut, c'est-à-dire à 25 kilomètres en amont, et les bois de la rivière Gabarret.

Elle pourrait également être alimentée par des bois en provenance de la rive droite de l'Oyapock, sur le territoire brésilien.

L'inconvénient de la région de l'Oyapock résulte surtout du rapide qui barre cette rivière à 25 kilomètres en amont de Saint-Georges et les bancs de vase qui obstruent l'embouchure du fleuve, limitant l'accès de celui-ci à des navires ne calant pas plus de 3 mètres.

Région de l'Approuagué. — Le bassin de ce fleuve peut être considéré comme vierge au point de vue forestier, bien qu'une très petite scierie mécanique fonctionne depuis une vingtaine d'années à Regina.

Le bassin de l'Approuagué offre deux régions tout à fait propices pour la création d'exploitations forestières.

La première se situe tout près de la mer, sur la rivière Courrouaie qui a son embouchure au village de Guisambourg.

Cependant, si toutes les conditions techniques sont requises, elle offre le désavantage d'un climat très malsain, car Guisambourg se trouve bâti sur des terres basses, recouvertes presque à chaque marée haute. Il faut remonter le long de la rivière Courrouaie pour trouver des terres suffisamment hautes, propres à une installation industrielle.

La rivière est d'ailleurs très profonde et permet la navigation de cargos d'assez fort tonnage.

La barre du fleuve Approuagué permet le franchissement de navires calant 4 m. 50.

Cette rivière est navigable sur au moins 80 kilomètres.

La deuxième région se situe en amont de Regina, au confluent de la rivière Matharonil. C'est certainement, de toutes, la région qui offre le plus de chances de succès à une entreprise nouvelle.

Elle est située dans une zone à climat très sain, où il est facile de trouver des terres hautes pour l'installation de scieries et de bâtiments d'habitation.

Les fleuves, à part l'Approuagué et le Matharoni, permettent à eux tous de drainer les bois sur plus de 100 km., le long de rivières bien navigables, bordées de forêts très riches.

Dans ces forêts, les terres sont assez élevées pour permettre la création de chemins de halage par tracteurs.

MAIN-D'ŒUVRE:

La Guyane, dont la population est faible et clairsemée, n'a pas de main-d'œuvre (population entière voisine de 30.000 habitants). En outre, la main-d'œuvre est souvent de qualité médiocre.

La seule main-d'œuvre forestière qui offre un intérêt est celle fournie par les tribus autochtones en provenance de la Guyane hollandaise : les Saramacca et les Boschs.

Les hommes de ces tribus viennent en Guyane française pour y faire du transport par canotage vers l'intérieur. Ils fournissent également d'excellents bûcherons ; ils effectueraient parfaitement l'exploitation et le transport des bois par voie fluviale, surtout dans les rapides.

Quant à la main-d'œuvre de scierie proprement dite, elle peut être fournie par des gens venus des Antilles françaises ou anglaises, attirés par la prospection minière et ayant échoué dans cette branche. Il ne faut pas se méchier que c'est une main-d'œuvre assez médiocre.

Pour conduire une exploitation rationnelle, il faudrait suppléer à ce manque de main-d'œuvre par des machines conduites de préférence par des spécialistes européens, aidés de quelques bons éléments choisis sur place et préalablement instruits.

D. WOLOWITZ,
Ingénieur.